

---

## Programme de Formation

---

### Produits dérivés : mise en pratique des réglementations

---

#### Organisation

---

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique

---



##### **Public visé**

Juristes de banques et d'entreprises

Avocats

Fonctions Risques



##### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître et savoir définir le cadre des produits dérivés, vos obligations et celles de vos clients et contreparties
- Maîtriser l'organisation de mise en place post-EMIR
- Savoir intégrer les impacts de la MIF 2 sur la commercialisation des produits dérivés à des contreparties non éligibles



##### **Description**

Le contexte réglementaire des produits dérivés est de plus en plus strict, notamment avec les cadres européens comme EMIR et MiFID II, qui imposent des obligations complexes en matière de compensation, de reporting et de gestion des dérivés. Cette formation aborde les exigences réglementaires actuelles pour assurer une conformité rigoureuse et une mise en œuvre efficace des pratiques requises.

##### **1. Cadre réglementaire, objectifs et périmètres d'EMIR**

- Cadre européen – obligations principales, commercialisation, règles de protection
- Cadre français additionnel

##### **2. Compensation des dérivés**

- Obligations règlementaires
- Mise en œuvre documentaire et organisationnelle

##### **3. Gestion des dérivés non compensés**

- Remise de collatéral et règles de ségrégation
- Rapprochement des portefeuilles et compression

##### **4. Autres obligations**

- Reporting
- Transfert des book existants – Backloading



##### **Prérequis**

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.





### **Modalités pédagogiques**

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques



### **Moyens et supports pédagogiques**

Remise du support pédagogique aux stagiaires



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie

Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondu aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation